

**RAPPORT-PREAVIS**  
**N° 161/2019**  
**AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal David Saugy et la commission 101 au sujet des ambulances**

**Délégué municipal : M. Claude Uldry**

**1<sup>re</sup> séance de la commission**

Date	Mardi 13 août 2019 à 19h30
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférences N° 1

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond par le présent rapport-préavis au postulat déposé par Monsieur le Conseiller communal David Saugy et la commission 101 au sujet des ambulances.

## **I. Questions du postulat**

---

Les membres de la commission qui signent ce postulat demandent que :

*La Municipalité étudie l'opportunité de trouver une solution pour qu'un service d'ambulance trouve sa place à proximité du pôle sécuritaire de Champ-Colin, ceci pour répondre à l'amendement voté par le Conseil communal en 2016, tout en tenant compte des différentes remarques et propositions faites dans le cadre des commissions qui ont siégé pour les préavis concernant ladite zone.*

## **2. Préambule**

---

En décembre 2016, la Municipalité déposait devant votre Conseil le préavis N° 25/2016. Celui-ci demandait CHF 140'000.- pour un appel d'offres de prestations, ayant pour but de sélectionner un mandataire, conformément à la Loi sur les marchés publics, afin de lui confier la construction d'un hôtel de police à Champ-Colin.

Le préavis a été accepté par le Conseil communal en janvier 2017, le rapport de commission demandait à la Municipalité d'étudier la possibilité d'intégrer la société Ambulances Service SA dans cette future construction.

L'octroi de CHF 140'000.- par le Conseil comprenait deux volets. Le premier concernait la sélection des mandataires et le second un avant-projet afin de pouvoir déposer par la suite un crédit d'études. Malgré le retrait du projet de la société Ambulances Service SA en 2016, des études tests ont très vite démontré que la parcelle sise à la route de Divonne 68 et une partie de la parcelle dévolue au Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) ne pouvaient accueillir les programmes conjoints de la police et des ambulances. Le nombre de véhicules, l'emplacement des locaux devant se situer principalement au rez-de-chaussée pour les deux entités et les flux de circulation très importants en étaient les principales raisons.

Lors du dépôt du préavis N° 101/2018, la commission a admis que la parcelle sise à la route de Divonne 68 ne pouvait contenir les deux programmes, mais a encouragé le Conseil à soutenir le postulat déposé dans la même séance.

## **3. Réponse au postulat**

---

Aujourd'hui, la Municipalité souhaite reprendre contact avec les différents acteurs liés aux prestations, tant publiques que privées, qu'offre la société Ambulances Service SA.

Pour donner suite à un courrier de la société Ambulances Service SA, une première séance devrait avoir lieu dans le courant du mois de juin. Initiée par Ambulances Service SA, cette séance devrait réunir un représentant du Canton, ainsi que le Service architecture et bâtiments.

Elle devrait permettre de compléter ou valider le cahier des charges en possession de la Ville depuis l'étude de 2017, ainsi que d'actualiser les moyens financiers que la société pourrait mettre à disposition de ce projet.

De plus, la Ville de Nyon souhaite aussi entendre la position du Canton et de l'hôpital (GHOL) sur les diverses possibilités de localisation de ce service public/privé afin de pouvoir se prononcer en ayant tous les éléments en main. En effet, a priori, les liens entre l'hôpital et les ambulances semblent plus importants que ceux liant les ambulances et la police ou le SDIS, tout particulièrement en termes d'interventions, par exemple.

En fonction de ces divers éléments, et si le site de Champ-Colin devait ressortir comme une possibilité intéressante, la Municipalité procédera à une étude de mobilité afin de s'assurer que la concentration de ces divers services d'urgence et de sécurité sur ce site permette une gestion réaliste de tous les flux en cas d'interventions normales et exceptionnelles.

Il sera aussi demandé une expertise du Service de l'urbanisme afin de savoir si la zone industrielle permettrait cette implantation ou si au contraire un bout de la parcelle devrait être passé en zone d'utilité publique.

Si ces diverses études aboutissaient à un résultat positif, dans le but d'avoir une vision globale de cette parcelle, la Municipalité entrera en matière sur un droit distinct et permanent de superficie (DDP) et mettra à disposition la surface nécessaire aux ambulances sur l'ancienne parcelle Lude, sise route de Champ Colin 8, en possession de la Ville de Nyon depuis juin 2016.

Cette vision globale prendra également en compte le postulat de Monsieur le Conseiller communal Patrick Buchs, intitulé « Pour la création des Artisans de Champ-Colin », demandant à la Commune de mettre à disposition des locaux pour les artisans, ainsi que les autres affectations immobilières dont la Ville pourrait avoir besoin dans le futur.

Si votre Conseil décide de prendre acte de ce rapport-préavis, et que toutes les conditions sont réunies pour réaliser les différentes études citées plus haut, les modalités d'un DDP pourraient être définies dans un second temps afin de le proposer à la société Ambulances Service SA.

A noter que cet accord ne pourra intervenir qu'à l'échéance du bail, soit en 2021 au plus tôt.

Un tel DDP viendra bien entendu devant le Conseil communal, par voie de préavis, pour acceptation par votre Autorité.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le rapport-préavis N° 161/2019 concernant la réponse au postulat déposé par Monsieur le Conseiller communal David Saugy et la commission 101 au sujet des ambulances,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :** de prendre acte du rapport-préavis N° 161/2019 valant réponse au postulat déposé par Monsieur le Conseiller communal David Saugy et la commission 101 au sujet des ambulances.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 mai 2019 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

## **Annexe :**

---

- Postulat de Monsieur le Conseiller communal David Saugy et la commission 101 au sujet des ambulances

## Postulat Ambulances

Tout un chacun est bien conscient de l'importance pour une collectivité publique d'assurer la sécurité de ses concitoyens.

Aujourd'hui nous avons voté un crédit d'étude pour un futur Hôtel de police qui ajoute une étape à l'accomplissement d'un pôle sécuritaire dans la zone de Champ-Colin.

La commission ad hoc, comme elle le mentionne dans ses conclusions, ne remet pas en cause l'étude même d'un Hôtel de police.

Toutefois lorsqu'elle a souhaité voir comment avait été traité l'amendement accepté par ce conseil en 2016 lors du préavis N° 25 *l'hôtel de police - Mise en place d'un Centre d'intervention régional et construction d'un Hôtel de police permettant de regrouper police et pompiers à Champ-Colin - Demande d'un crédit de CHF 140'000.- TTC pour l'organisation d'un appel d'offres de prestations d'architecture suivi d'un avant-projet chiffré* qui consistait à lier l'octroi du crédit à l'intégration dans le projet des espaces et bâtiments nécessaires au service des ambulances, cela ne répondait pas aux attentes de la commission.

Pour reprendre des termes déjà évoqués, force est de constater que cet amendement n'a pas été entendu ou du moins écouté. Que le Préavis 101 ne donne pas plus d'explications. Et que les explications reçues en commission sur cette situation n'étaient pas convaincantes voire contradictoires.

Aujourd'hui une chose est sûre : le Conseil a marqué sa volonté d'intégrer de manière pérenne un service d'ambulances dans la zone de Champ-Colin. Le préavis 101 ne répondant pas à cette demande, mais des solutions, pour atteindre cet objectif, semblent exister ou peuvent être mises en place.

La tension financière qui règne actuellement ne nous permet décemment pas de prendre de décision à la légère. Ce qui inclut d'accorder un crédit de plus d'un demi-million sans que cela soit soumis à l'examen d'une commission.

En conclusion, pour que les choses soient faites, à notre sens, dans l'ordre, les membres de la Commission qui signent ce postulat demandent que :

La Municipalité étudie l'opportunité de trouver une solution pour qu'un service d'ambulance trouve sa place à proximité du pôle sécuritaire de Champ-Colin, ceci pour répondre à l'amendement voté par le conseil en 2016, tout en tenant compte des différentes remarques et propositions faites dans le cadre des commissions qui ont siégées pour les préavis concernant ladite zone.

Etant donné que le sujet a déjà été « trituré » par deux commissions, nous demandons le renvoi directement à la Municipalité.

Les membres de la commission 101 « Hôtel de Police et pôle sécuritaire – Demande d'un crédit d'études de CHF 1'047'000.- TTC. »

Mme Corinne Vioget Karadag

MM. Patrick Buchs

Stephane Delley

Jonas Donnet

Yves Gauthier-Jaques

Yves Félix

David Saugy

Nyon, le 28 novembre 2018